

OPALE



L'électricité renouvelable
composée d'hydraulique

S'applique sur la totalité de votre consommation

*OPALE: pierre possédant une teneur en eau
particulièrement élevée pour une
matière minérale.*

TOPAZE



L'électricité renouvelable
composée de solaire local et
d'hydraulique

S'applique sur la totalité de votre consommation

*TOPAZE: les anciens Egyptiens disaient que
la topaze était colorée du reflet doré de Ra,
le puissant dieu du soleil.*

AMBRE









L'électricité renouvelable
composée de solaire local

Disponible par tranche de 100 kWh/an

*AMBRE: son appellation grecque « élektron »
est à l'origine du terme « électricité », suite à
la découverte par Thalès de ses propriétés
électrostatiques.*

Les tarifs en un coup d'œil

Prix en centimes par kilowattheure (cts/kWh)

		Prix hors TVA	Prix TVA comprise
	SEN PME		
	Haut tarif Bas tarif		<p>19,05 14,09</p> <p>20,52 15,17</p>
	SEN PME		
	Haut tarif Bas tarif		<p>20,75 15,79</p> <p>22,35 17,01</p>
	SEN PME		
	Haut tarif Bas tarif		<p>18,95 13,99</p> <p>20,41 15,07</p>

Notre complément 100% solaire local


AMBRE



L'électricité renouvelable composée de solaire local

Disponible par tranche de 100 kWh/an = CHF 17.- (HT)

Votre électricité en détails

Energie		SEN PME
 OPALE	Haut tarif	7,38
	Bas tarif	5,42
 TOPAZE	Haut tarif	9,08
	Bas tarif	7,12
 MES	Haut tarif	7,28
	Bas tarif	5,32
Réseau		BT2
Utilisation du réseau	Haut tarif	7,63
	Bas tarif	4,63

Swissgrid SA - Services systèmes	0,24
RPC et protection des eaux et poissons ¹⁾	2,30
PCP ²⁾	1,50

Prix en centimes par kilowattheure (cts/kWh). Les prix sont mentionnés hors TVA.

Puissance CHF	Hors TVA	4,00 kW / mois
	TVA comprise	4,31 kW / mois
Prix de mesure de la puissance CHF	Hors TVA	300.- / année
	TVA comprise	323.10 / année

SEN PME

BT2

Produit pour les clients dont la consommation électrique annuelle est comprise entre 20'000 et 100'000 kWh/an, avec un tarif de nuit avantageux (21h à 7h). Le lieu de consommation est équipé avec un dispositif de mesure de la puissance et alimenté en basse tension.

Dispositions complémentaires

Vous trouverez des informations plus détaillées ainsi que les dispositions contraignantes dans les ordonnances ainsi que les directives en vigueur sous : www.nods.ch

Prix d'utilisation du réseau

Les prix de l'utilisation du réseau comprennent le transport et la distribution de l'énergie.

Facturation

Quatre factures sont établies dans l'année (y compris les 2 factures d'acompte).

TAXES FÉDÉRALES ET COMMUNALES

Taxes fédérales

Les taxes fédérales contiennent la rétribution à prix coûtant du courant injecté (RPC) et la taxe pour la protection des eaux et des poissons. Retrouvez plus d'informations à ce sujet sur : www.bfe.admin.ch.

Taxes communales

Les prestations aux collectivités publiques (PCP) contiennent la taxe pour l'éclairage public et l'émolument pour l'usage du sol. Retrouvez la base légale sur www.nods.ch, en téléchargeant l'« Ordonnance sur les tarifs électriques » et le « Règlement fixant les taxes et redevances communales ».

Vous souhaitez en savoir plus ?



Administration Communale
2518 Nods
Tél. 032 751 24 29
www.nods.ch

¹⁾ Taxes fédérales

Rétribution de l'injection à prix coûtant (RPC)	2,20 cts/kWh
Taxe pour la protection des eaux et des poissons	0,10 cts/kWh

²⁾ Taxes communales

PCP - Emolument pour l'usage du sol	0,70 cts/kwh
PCP - Eclairage public	0,80 cts/kwh